

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
Du Mardi 12 Septembre 2017**

Date de la convocation : 05/09/2017

Date d'affichage : 05/09/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	22

**L'an deux mille dix-sept, le douze septembre, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 05/09/2017

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise - Mme GARNIER Michèle - Mme LYONNET Joëlle –Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme - M. GALICHET Éric – Mme GOUPY Janine - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mme OLIVIER Irène - Mr BERAUD Alain - Mme BOULIN Nicole - Mr THOMAS André - Mme CHABANNE Christelle - M. BERTRAND Jérémy

M. JONINON Pierre a donné pouvoir à Mme BOULIN Nicole

Mme TISSOT Françoise a donné pouvoir à Mme LYONNET

M. PADET René a donné pouvoir à M. DUPIN Gilles

Mme DURON Josette a donné pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. GALICHET Éric

Absent : Mr YENIL Étienne

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DUFOUR Françoise

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30/06/2017*

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

<i>N°</i>	<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parce lle</i>	<i>Surfa ce en m<sup>2</sup></i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/n on)</i>	<i>Adresse</i>
201731	07/06/2017	Me GEYSSANT Guillaume 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C155 1	600	FAUCHER Jean- Jacques	BEYAZ Soner	non	38 rue du Four à Chaux
201732	15/06/2017	SCP DENIEUL 3 Place du Peuple 42004 Saint Etienne	C1239 ,C124 0,C12 41	1095	BLANC Marie- Claude	OLIVIER Etienne- Pierre	non	34 Rue Pasteur
201733	19/06/2016	Me GUITTON Loïc 1, rue Carnot 42120 Le Coteau	C359 9p	554	EDIFICI O représen té par JACQUI ER Philippe	CHAZELLE	non	Valencieux
201734	22/06/2017	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	C358 7	524	YENIL Halil	ROCHE Nadine	non	65 Clos Veray
201735	29/06/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C373 1	695	RICO Jimmy	Melle RAY Elise	non	34B rue de Saint-Etienne
201736	11/07/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C313 5	1304	MAZET Daniel	BAUER Fabien	non	346 Allée La Clé Des Champs
201737	13/07/ 2017	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	C3846 et C3847	867	SCI LA SIGNIE RE	SCI LA PRAIRIE M. et Mme KOWYNIA	non	LA SIGNIERE
201738	13/07/ 2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B1062	837	JONINO N Pierre	SCI GIREY	non	Chanlat

201739	13/07/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B1061	712	JONINO N Pierre	SCI GIREY	non	Chanlat
201740	21/07/2017	Me GUITTON Loïc 1, rue Carnot 42120 Le Coteau	C3599 p	676	EDIFICI O	YENIL Halil	non	Valencieux
201741	26/07/2017	Me Nathalie VIRICEL Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C2542	789	SCI MV	M. et Mme HINSCHBE RGER Patrice	non	7 place de la Libération
201742	31/07/2017	Me POUZOLS- NAPOLEON Philippe 13 bis Av Jean Jaures 42110 Feurs	A1274	937	FONTV IEILLE	M.et Mme CORBIN	non	20 RUE DU PORT
201743	31/07/2017	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 rte de Saint-Germain Laval 42510 Nervieux	C3398 C3376 C3377	1724	RAFFIN Lucien	M. ROURE Pascal et Melle ALFONSO Lucia	non	Aux Landes

## ❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

### A. CONSEIL MUNICIPAL

#### 1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Alain BOIGNÉ, conseiller municipal, a présenté, par lettre en date du 21/07/2017, sa démission de son poste de conseiller.

Conformément à la réglementation, Monsieur Alain BOIGNÉ étant élu sur la liste « Vivons Autrement Balbigny », le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

Le suivant de liste, Madame Valérie GRIGOLETTO, a décliné la proposition par courrier en date du 04/09/2017

Le suivant de la liste, Monsieur Alain BERAUD, a accepté d'intégrer le conseil municipal par courrier en date du 05/09/2017

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Alain BERAUD au sein du conseil municipal

#### 2. Nomination d'un nouvel adjoint

Vu la lettre de démission de Madame GARNIER Michèle de son poste d'adjointe en date du 05/09/2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder au remplacement de Madame GARNIER Michèle, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la DM05-2016-01-19
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
  - il prendra rang après tous les autres
  - toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant (Article L2122-10 du Cgct)
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Monsieur Éric GALICHET se porte candidat.

18 voix pour, 3 blancs, 1 contre

Monsieur Éric GALICHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 5<sup>ème</sup> Adjoint a immédiatement été installé.

Monsieur le Maire remercie Madame Michèle GARNIER pour son travail en qualité d'adjointe notamment sur l'organisation des services, la communication et les finances.

### **3. Suppression d'un poste de conseil délégué**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste de conseiller délégué aux affaires scolaires qu'occupait Monsieur Éric GALICHET avant d'être nommé adjoint.

Approuvé à 21 voix pour et 1 abstention.

### **4. Tableau des indemnités des élus**

Monsieur le Maire propose suite à la modification du tableau des élus de modifier le tableau des indemnités des élus.

Les taux sont fixés en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 21 voix pour et 1 abstention :**

- APPROUVE les indemnités des adjoints et des conseillers délégués réparties de la façon suivante :
- Monsieur le Maire : Taux choisi 35 %
- Adjoint(e)s : Mme et Mrs DUFOUR Françoise — PADET René – JONINON Pierre : Taux choisi 10.91 % -
- Mr GALICHET Éric - Mme LYONNET Joëlle : Taux choisi : 13.41 % -
- Conseillers délégués : Mrs et Mmes BOULOGNE Jérôme – TRIOMPHE Christine LAMURE Christophe et Madame DURON Josette : Taux choisi 3.00% -
- La présente délibération est applicable au 01.10.2017

### **5. Élection d'un nouveau délégué de la commune au SIEL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un nouveau délégué au SIEL doit être nommé suite à la démission de Monsieur Alain BOIGNE de son poste de conseiller municipal.

Monsieur Christophe LAMURE et Madame Christelle CHABANNE se portent candidats.

Résultat des votes :

Christelle Chabanne 6 voix

Christophe LAMURE 16 voix

Le conseil municipal approuve à la majorité absolue la désignation de Monsieur Christophe LAMURE comme délégué de la commune au SIEL.

Monsieur le Maire propose à Madame Christelle CHABANNE d'être suppléante du SIEL.

Madame Christelle Chabanne accepte la proposition.

**B. BUDGET**

**6. Décision modificative n°1 du budget général**

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget général :

<b>Dépenses d'investissements</b>			
Article	Opération	Intitulé	Montant
21318	124	Aménagement du centre-bourg	44 040,00 €
2152	124	Voirie récurrente	50 000,00 €
2183	168	Câblage groupe scolaire	5 400,00 €
21318	128	Espace Lumière	182 620,00 €
2183	170	Matériel informatique école	5 000,00 €
2111	173	Terrain SIMON	34 000,00 €
2111	173	Terrain SNCF	1 000,00 €
Chapitre 020		Dépenses imprévues	30 319,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>352 379,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
Article	Opération	Intitulé	Montant
1323	124	Enveloppe territorialisée	76 380,00 €
13251	124	CCFE (Enveloppe voirie)	48 960,00 €
13251	168	CCFE (Agrandissement du groupe scolaire)	30 359,00 €
1321	168	DETR	57 000,00 €

1321	128	Enveloppe Maurice Vincent	7 000,00 €
1322	128	Région Cinéma	41 000,00 €
1322	124	Région centre-bourg	57 000,00 €
1328	128	Reversement AB Cinéma	20 680,00 €
1321	168	Enveloppe parlementaire Mairie	10 000,00 €
1321	170	Appel à projets Numérique	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>352 379,00 €</b>

Monsieur Éric GALICHET demande si le droit à tirage de la communauté de communes sera effectif l'année prochaine.

Monsieur le Maire précise que le droit à tirage de la voirie sur Forez Est sera abandonné en 2018.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal.

#### **7. Admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire explique que Madame la Trésorière Principale de Feurs lui a fait connaître qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après.

##### Année 2014 :

Titre n° T147 pour un montant de 9.90 €

##### Année 2015 :

Titre n° T434 pour un montant de 3.40 €

Titre n° T 433 pour un montant de 6.80 €

Titre n° T 457 pour un montant de 29.70 €

Titre n° T 541 pour un montant de 20.00 €

##### Année 2016 :

Titre n° T 366 pour un montant de 40.00 €

**TOTAL 109.80 €**

Le montant total des titres, objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la Ville, s'élève ainsi à 109.80 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur proposées.

#### **8. Demande de versement du fonds de concours de Forez Est**

### **Modalités de reversement :**

Considérant que les soutiens alors considérés peuvent être versés sous 2 formes :

- fonds de concours attribués par délibérations concordantes de la communauté de communes et de chaque commune (art L5214-16 V du CGCT), la Communauté de Communes ayant la charge de vérifier la légalité des fonds de concours sollicités. Les demandes de versement des fonds de concours devront être justifiées par des dépenses faites par la commune. La commune devra solliciter au minimum 80% de son fonds de concours en section d'investissement.
  
- un droit de tirage « voirie » pour les communes des ex Communautés de Communes de Balbigny, Collines du Matin et Forez-en-Lyonnais, conformément à ce qui se pratiquait dans ces EPCI.

### **Possibilité :**

Considérant que les sommes seront attribuées par commune, avec un total par ex EPCI,

Considérant que des accords pourront être passés entre les élus de chaque ex EPCI : les Maires pourront demander à la Communauté de Communes de Forez-Est de répartir différemment ces sommes entre leurs communes en fonction de l'avancement des projets communaux.

### **CONTENU**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2017
- Considérant que notre commune intègre Forez-Est par fusion et que par conséquent elle n'est pas concernée par le scénario de « bloc à bloc »
- Considérant que le soutien attribué pour l'année 2017 par la Communauté de Communes de Forez-est à la commune de Balbigny est de 79 319 €
- Considérant l'article art L5214-16 V du CGCT qui indique que les fonds de concours sont attribués par délibérations concordantes de la communauté de communes et de chaque commune, la Communauté de Communes ayant la charge de vérifier la légalité des fonds de concours sollicités.
- Considérant que les demandes de versement des fonds de concours doivent être justifiées par des dépenses faites par la commune qui doit solliciter au minimum 80% de son fonds de concours en section d'investissement.
- Considérant que La commune, en qualité de maître d'ouvrage doit prendre en charge au minimum 20% du coût de chaque programme

### **PROPOSITION**

M le maire propose au conseil municipal:

- de solliciter le versement du soutien attribué par Forez-Est à la commune par le versement d'un fonds de concours de 30 359 € sur les travaux ci-dessous

TRAVAUX	SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE de la COMMUNES
AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE BALBIGNY	30 359 €	229 641 €

- De solliciter le versement du soutien attribué par Forez-Est à la commune
- par un droit de tirage voirie pour la somme de 48 960 € sur les travaux ci-dessous :

TRAVAUX		SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE de la COMMUNES
TRAVAUX CONCILLON	VOIRIE	48 960 €	348 809.75 €

La Communauté de Communes, après vérification de l'éligibilité de ces travaux à la règle des fonds de concours et après vérification des factures, versera un fonds de concours égal à 50 % du total à charge de la Commune jusqu'à concurrence du soutien attribué : 79 319 €

Monsieur André THOMAS se félicite de l'apport financier de Forez Est.

### **VOTE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, par le vote

- Approuve la demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Forez-est tel qu'expliquée ci-dessus,
- donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **C. PERSONNEL COMMUNAL**

### **9. Dérogation pour les jeunes entre 15 et 18 ans d'effectuer des travaux « réglementés »**

Le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 crée une procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés ».

Désormais, l'autorité territoriale accueillant un jeune mineur, en formation professionnelle et amené à effectuer des travaux dit « réglementés », doit, préalablement à l'affectation de ce jeune, adresser pour information aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et concomitamment, à l'agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection (ACFI) compétent, une délibération de dérogation lui permettant d'affecter le jeune mineur à ces travaux.

Les travaux règlementés sur la commune de Balbigny sont les suivants :

- D4153-27 conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage (tondeuse)
- D4153-30 travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipement de protection individuelle
- D 4153-31 montage et démontage d'échafaudage



La fiche descriptive des travaux dits réglementés est jointe à la présente délibération.

Monsieur André THOMAS demande combien d'agents communaux sont concernés.

Monsieur le Maire rappelle que l'apprenti de la commune aux espaces verts est encore mineur et que la commune accueille au cours de l'année des stagiaires et des emplois d'été.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la dérogation pour les jeunes entre 15 et 18 ans d'effectuer des travaux « réglementés ».

#### D. SYNDICAT DU BONSON

### 10. Sensibilisation des acteurs du territoire pour la préservation des puits de Balbigny 2017-2018

#### Description des actions

- ❖ Dès la rentrée de septembre 2017, la Commune de Balbigny va faire appel à la LPO, afin de réaliser 5 séances d'animations auprès des enfants de l'école de Balbigny dans le cadre des TAP en lien avec le captage de Balbigny. Il est notamment prévu de réaliser les actions suivantes : animations sur le cycle de l'eau avec visite de la STEP de Balbigny, visite des puits de captage de Chassagny avec témoignage d'un agriculteur, sortie aux bords de Loire pour mesurer la qualité de l'eau, production d'une petite vidéo réalisée par les enfants sur la thématique de la qualité de l'eau et des pesticides qui sera diffusée lors d'un événement grand public, etc.
- ❖ La projection du film « Le potager de mon grand-père » de Martin Esposito lors d'une séance au cinéma de Balbigny pour sensibiliser le grand public au jardinage sans pesticides. Le film sera précédé d'une dégustation d'une soupe réalisée par les jeunes du Conseil Municipal de Balbigny. Suite au film, une discussion se poursuivra avec la salle avec l'intervention d'une association d'éducation à l'environnement pour animer les débats autour du jardinage naturel.
- ❖ Des ateliers de jardinage seront organisés en 2018 (avril à juin probablement) avec l'intervention de l'association CILDEA, « le Jardin d'Astrée » et se déroulera dans les jardins familiaux de la commune. Il est prévu de réaliser 1 ou 2 ateliers, les thématiques seront définies avec le prestataire mais pourront porter sur : les remèdes naturels pour soigner le jardin, l'accueil des auxiliaires de cultures, etc.
- ❖ Réalisation d'une plaquette de communication sur les actions menées sur le captage durant le contrat territorial et les actions pour limiter les pollutions et donc préserver la qualité de l'eau potable. Un prestataire sera missionné pour la mise en page et l'impression de ces plaquettes. Cette action sera mutualisée à l'échelle de tous les captages prioritaires de la Loire et sera portée par le Syndicat Mixte du Bonson.

#### Plan de financement de l'action :

Dépenses prévisionnelles TTC		Participation Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Participation Commune de Balbigny
Animations dans le cadre des TAP ( <i>prestation LPO, frais liés aux actions</i> )	1 200 €		

Projection-débat du film « le potager de mon grand- père » ( <i>droits du film, prestations intervenants</i> )	800 €	<b>2400 € TTC</b>	<b>1 600 € TTC</b>
Ateliers jardinage ( <i>prestation intervenants</i> )	1 500 €		
Frais divers liés aux actions	500 €		
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>4 000 € TTC</b>		

M. le Maire propose d'approuver le plan de financement et de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réalisation de ces actions.

Monsieur André THOMAS souhaite savoir si une consultation a été menée auprès de plusieurs prestataires pour les prestations d'animation dans le cadre des TAP.

Monsieur Éric GALICHET souligne le fait que quatre prestataires ont été consultés.

Monsieur André THOMAS connaît d'autres organismes qui auraient pu être sollicités.

Monsieur le Maire prend note de la remarque.

L'Assemblée, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 21 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement,
- **APPROUVE** la demande d'aide financière à solliciter auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et autorise M. Maire à les signer.
- **APPROUVE** le reste à charge pour la collectivité.

## E. FINANCES

### 11. Acquisition du terrain SIMON

La commune de Balbigny souhaite devenir propriétaire de la parcelle C 2589 appartenant à Monsieur SIMON, d'une superficie de 707 m<sup>2</sup>,

Le prix proposé par la commune est de 45,26 € le m<sup>2</sup> (indemnités comprises).

Le projet consiste à acquérir cette parcelle en vue de réaménager le parvis de l'Église.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'acquérir la parcelle n° C 2589 et d'une superficie de 707 m<sup>2</sup> pour un montant de 32 000 € HT (indemnités comprises)
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces du dossier

### 12. Demande de subvention au titre du 1% Paysager

La politique "1% Paysage, développement et cadre de vie" a pour objectif de concourir à l'amélioration du cadre de vie, et de favoriser le développement économique et touristique des territoires situés à proximité des projets importants d'investissement routier.

La subvention a vocation à financer des actions d'amélioration des paysages et du cadre de vie, telles que le traitement paysager des entrées de ville, les itinéraires cyclables, les sentiers de randonnées ou les aires de covoiturage arborées...

Sur le réseau non concédé, les actions dont le financement est envisagé concernent les espaces situés dans l'aire de co-visibilité hors emprise du projet routier ou ceux présentant un lien évident avec le projet. L'aire de co-visibilité correspond aux parties de territoires découvertes par l'automobiliste ou depuis lesquelles une partie de l'infrastructure (chaussées, ouvrage d'art, dépendances, merlons ou protections phoniques, etc.) est visible.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention auprès des services de l'État au titre du programme 1% Paysager :

<b>Intitulé</b>	<b>Montant HT</b>
Aménagement du centre-bourg	190 300 €
Aménagement de l'entrée nord du village	51 000 €

Monsieur André THOMAS demande quel taux potentiel de subvention la commune peut espérer.

Monsieur le Maire n'a pas d'informations précises sur le courrier de présentation du dispositif, la somme allouée dépendra du nombre de projets.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès des services de l'État au titre du 1% Paysager pour l'aménagement du centre-bourg et l'aménagement de l'entrée nord du village et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

## F. RESSOURCES HUMAINES

### **13. Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet**

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'attaché territorial, en raison de la mutation de notre directeur général des services Monsieur Thibault LACARELLE sur la commune de Feurs

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la suppression d'un emploi d'attaché à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 sous réserve de l'avis favorable du CTP

### **14. Création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal, en raison de la mutation de notre nouvelle directrice générale des services, Madame FRECHET BAIN Jocelyne

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création d'un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> novembre sous réserve de l'avis favorable du CTP

#### G. AFFAIRES SCOLAIRES

##### **15. Avenant au règlement de la garderie**

Monsieur Éric GALICHET propose aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant suivant au règlement de la garderie :

*"La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent. Une attestation de l'employeur sera fournie lors de l'inscription de l'enfant. Les horaires de la garderie doivent être respectés. En cas de retard pour la reprise d'un enfant, les parents doivent en aviser immédiatement le responsable de la garderie (n° de tel :). Hormis la situation résultant d'un cas de force majeure qui devra être justifiée par un élément probant écrit, la répétition de retards dans la reprise d'un enfant expose la famille, après un premier avertissement par simple courrier qui resterait sans effet, à une amende forfaitaire de 15 €. Cette amende s'appliquera ensuite automatiquement à chaque situation de retard constatée au cours de l'année scolaire."*

Madame Christelle CHABANNE comprend que l'on sanctionne les retards à la garderie mais n'accepte que la garderie soit réservée uniquement aux enfants dont les deux parents travaillent.

Monsieur Éric GALICHET rappelle que cette disposition est en place depuis des années. Si la règle devait changer, il se poserait un problème de locaux et de personnel.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à, 21 voix pour et 1 abstention, l'avenant au règlement de la garderie.

#### H. DIVERS

##### **16. Souscription à l'option bâtiments neufs et réhabilitations de la compétence optionnelle SAGE**

Par délibération n°128/2015 du 03/11/2015, la commune de Balbigny a adhéré à la compétence optionnelle SAGE pour une durée de six ans.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Balbigny, le SIEL propose une option « bâtiments neufs et réhabilitations » pour accompagner la collectivité pendant la réalisation du projet. Cet accompagnement ne concerne que la partie « énergie ».

La mission du SIEL est un accompagnement au maître d'ouvrage pendant la réalisation du projet :

- Choix de l'équipe de maîtrise d'ouvrage
- Conception
- Chantier
- Exploitation

La commune souscrit un forfait de 4,7, ou 10 jours pour la réalisation de l'ensemble de la mission. Le tarif journalier est de 320 €/jour.

Monsieur le Maire propose de souscrire au forfait des 4 jours pour le projet de l'Espace Lumière.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à 21 voix pour et 1 abstention :

- la souscription avec le SIEL à l'option du SAGE sur les « bâtiments neufs et réhabilitations »
- la contribution de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

### **17. Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée de Forez Est au département pour la construction d'une nouvelle salle de sports**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le département de la Loire prévoit d'allouer une enveloppe de 4,5 millions d'euros à Forez Est au titre de l'enveloppe territorialisée.

Forez Est demande aux communes de recenser leur projet structurant.

La commune de Balbigny sollicite officiellement une demande de subvention sur le projet de nouvelle salle de sport près du collège.

#### Plan de financement :

Acquisition foncière	150 000 €
Coût des travaux « bâtiment »	1 200 000 €
Coût VRD	100 000 €
Frais d'études (11%)	159 500 €
Frais divers (5%)	72 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 682 000 €</b>
Enveloppe territorialisée du département (30%)	504 600 €
État – DETR / Jeunesse et sports (20%)	336 400 €
Région Auvergne Rhône Alpes (10%)	168 200 €
Aide exceptionnelle de Forez Est (10%)	168 200 €
Fonds de concours Forez Est sur 3 ans (5.41%)	91 000 €
Commune de Balbigny (24.59 %)	413 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 682 000 €</b>

Monsieur André THOMAS précise que son groupe s'abstiendra sur cette question non pas sur la demande de subvention mais sur la présentation du projet. Il souhaiterait que les projets structurants soient présentés de manière plus détaillés au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que tous les projets sont présentés et débattus lors des commissions, il regrette l'absence de Monsieur André THOMAS aux groupes de travail. La municipalité a également organisé des réunions publiques sur tous les projets phares du mandat.

Monsieur le Maire précise que le projet de salle de sports n'est pas acté par le conseil municipal, il s'agit d'une simple demande de subvention. Il ne voudrait pas que la commune passe à côté de fonds faute de projet.

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve à 19 voix pour et 3 abstentions :

- la demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée
- le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

## I. QUESTIONS DIVERSES

**Rentrée scolaire** : 175 élèves à l'école élémentaire publique, 73 élèves à l'école maternelle publique, 133 élèves à l'école privée et 446 élèves au collège.

**TAP** : 97 élèves inscrits en élémentaire et 33 à la maternelle

**Mouvement de personnel** : Monsieur Bastin, directeur de l'école élémentaire, a été remplacé par Monsieur LAFFONT Jean-Philippe. Monsieur BAYLE, instituteur à la maternelle, a été remplacé par Madame PONCEPT. Quant à Madame FOURNIER RIVOIRE, proviseur du collège, elle a cédé sa place à Monsieur Serge MURET.

**Marchés d'été** : ils furent une réussite. Le déplacement des marchés Rue Jeanne Giroud a été apprécié ainsi que l'animation de Monsieur Cherbut.

**Comité technique** : les réunions vont redémarrer, un travail sur la signalétique sera mené en priorité.

**IUT de Roanne** : 4 étudiants vont travailler, dans le cadre d'un projet tuteuré, sur l'attractivité économique et commerciale de Balbigny

**Évènement interculturel** : Dans le cadre de la semaine du goût organisée du 9 au 14 octobre, des repas à thèmes seront organisés au restaurant scolaire avec à l'honneur, la Chine, la Turquie, le Portugal et la France. Une exposition et un déjeuner auront lieu à la médiathèque. Un film sera également projeté au cinéma vendredi 13 octobre à 20h45.

**SCOT** : le SCOT Loire Centre a été retoqué par le Préfet, Balbigny a été rattachée au SCOT Loire Sud

**STEP** : les travaux se poursuivent, le basculement aux nouveaux bassins s'est effectué le 7 septembre. Une phase test de trois mois débute.

**Agrandissement du groupe scolaire** : La pose de la structure est prévue pour le 15 octobre et le rendu des bâtiments fin novembre.

**SAMRO** : la démolition de la petite maison a été réalisée. Les travaux de dépollution sont toujours en cours.

**DI Environnement** : l'entreprise a informé le gestionnaire du site SAMRO que leur implantation se ferait en Bourgogne.

**ESAT** : refus de la DREAL d'implantation du site sur SAMRO mais le projet est avancé sur la zone de Chanlat

**Mise à jour du cadastre** : il n'a plus été mis à jour sur la commune depuis 1950. Six géomètres vont travailler pendant un an sur la commune sur sa réactualisation.

**Fibre optique** : fin octobre, tout le déploiement devrait être terminé. Une réunion publique sera organisée courant novembre.

**Marché forain du samedi matin** : un nouveau primeur sera présent sur le marché à partir du 23 septembre

**Rue du Four à Chaux** : la couche d'enrobés sur l'ensemble de la route aura lieu les 9 et 10 octobre 2017

**Rue du Nord** : les travaux vont débiter en début d'année prochaine

**Enveloppe de solidarité** : le conseil départemental a accordé une subvention de 6274 € à la commune.

**Agenda :**

CMJ fleurissement le 9 sept à 9H00

12 sept CM

13 sept fleurissement avec CD Mme Thollot à 14h30

21 sept commissions fleurissement/environnement à 14 H avec les agents

21 sept commission voirie bâtiment à 17h30

25 sept à 20h vie scolaire

2 octobre à 20h30 bulletin

4 octobre vie associative 20h00

DOB 9 octobre à 20h30

Commission signalétique le 10 octobre à 20h00

La séance du jour est levée à 22h45.

Le Maire,  
Gilles DUPIN